

Règlement des Défis Raoul II 2023

Samedi 13 et dimanche 14 mai 2023

1. Présentation des défis

Les défis Raoul II sont organisés par l'association Thalispport.

Il s'agit pour chaque concurrent de relever le défi de parcourir une distance inhabituelle pour lui, en bénéficiant d'une organisation permettant de le faire dans des conditions optimales.

Pour 2023 sont proposés 3 parcours respectivement de 100, 42 et 24 km.

Toutes ces épreuves sont exclusivement réservées à la marche nordique.

Ces épreuves ne sont pas chronométrées.

Elles ne font l'objet d'aucun classement.

Les allures et donc les temps de parcours sont libres.

2. Inscriptions

Les inscriptions accompagnées du règlement doivent être enregistrées sur « Klikego » au plus tard le 9 mai. Toute inscription incomplète sera refusée.

3. Départs et arrivées

Les départs et arrivées ont lieu devant le fabuleux Château de Fougères, Place Raoul II. Les départs se font en groupes de niveaux homogènes. A chaque niveau correspond un horaire de départ à respecter impérativement. Le choix du niveau se fait pour chaque concurrent au moment de l'inscription sur la base du document de référence mis à disposition :

- Départs 100 km (4 niveaux) : Samedi à 16, 17, 18 ou 19 heures
- Départs Marathon nordique (2 niveaux) : Dimanche à 6 ou 7 heures
- Départ 24 km : Dimanche à 8 heures

4. Parcours et marquage

Suivant les distances, les parcours se répartissent entre la ville de Fougères et ses environs (Forêt de Fougères, voie verte, chemins, sentiers... du Pays de Fougères)

Le marquage des parcours utilise des fléchages et repères précisés dans le guide communiqué aux concurrents avant les épreuves.

5. Engagement

Les montants des engagements sont respectivement de 45, 35 et 25 €.

5 € par inscrit seront attribués à l'association « Les P'tits Doudous Fougerais » dont le but est d'améliorer le vécu des 300 à 400 enfants qui doivent chaque année subir une intervention chirurgicale au centre hospitalier de Fougères.

6. Accueil

Les concurrents sont invités à retirer leurs dossards chez notre magasin partenaire Sportsandshop la veille des départs (également le matin pour le 100 km). A défaut, les dossards seront disponibles sur place 30 minutes avant le départ.

Les lieux de stationnement situés à proximité de l'aire de départ sont les suivants :

- Parking de la Poterne, près du château à 200 m de la place Raoul II.
- Parking du Château, près de l'ancienne carrière du Rocher Coupé à 300 m.
- Parking du Nançon, sur le parcours de l'épreuve à 800 m. Le ravitaillement du milieu de la nuit jouxte ce parking.

Ces deux derniers parkings disposent d'une aire dédiée aux camping-cars.

7. Dossards

Les dossards doivent être portés à l'avant et de manière visible. Ils doivent être rendus à l'arrivée.

8. Équipement

Chaque participant doit être équipé de ses propres bâtons, de 4 épingles pour la fixation du dossard, d'une réserve d'eau, d'un téléphone portable (numéro à indiquer sur le formulaire d'inscription) et pour la nuit (pour le 100 km) d'une tenue pourvue d'éléments réfléchissants et d'une lampe frontale.

A la demande du Département, les participants devront, sur la voie verte, munir leurs bâtons d'embouts caoutchouc.

9. Sécurité

Les participants doivent respecter strictement le code de la route en particulier lors des traversées des routes. En cas de besoin ils peuvent appeler les secours d'urgence (15, 18 ou 112) ou les organisateurs à l'un des numéros inscrits à cet effet dans le guide du concurrent.

10. Accompagnement

Les accompagnateurs éventuels ne peuvent accéder au circuit qu'à pied ou à vélo.

11. Contrôles et ravitaillements

Les parcours comportent des « ravitos », points de contrôle et de ravitaillement. Les barrières horaires d'ouverture des ravitos sont indiqués sur les guides de concurrent. Pour des raisons de sécurité et de validation des parcours, chaque participant devra y enregistrer son passage.

Les ravitaillements sont exclusivement réservés aux participants et aux encadrants de l'épreuve.

12. Abandons

En cas d'abandon ou d'élimination, il est obligatoire de rendre son dossard ou de prévenir l'organisation par SMS au numéro de téléphone communiqué à cet effet.

Édition du 30 mars 2023

Le concurrent devra rejoindre le point de ravitaillement le plus proche par ses propres moyens et appeler les organisateurs s'il souhaite être raccompagné.

En cas d'impossibilité de se déplacer, l'organisation mettra tout en œuvre pour rapatrier la personne concernée.

13. Responsabilités

Chaque participant doit prendre connaissance du présent règlement et prendre toutes les dispositions en matière de préparation physique et d'équipement pour parcourir sans risque particulier la distance de son défi.

Chaque participant, devra s'être assuré auprès de son médecin qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique de la marche nordique sur la distance visée.

14. Assurances

L'association organisatrice est couverte par une police souscrite auprès de MMA, Agence CHEMANGUI, 4, place de la République à Fougères pour ce qui ressort de ses responsabilités.

15. Droit à l'image

Les photos et vidéos réalisées pour les organisateurs sont la propriété de l'organisation. Leur principe de leur utilisation est accepté par chaque concurrent par le formulaire d'inscription à l'épreuve.

16. Contrôle

En cas de non-respect du présent règlement les contrevenants pourront être exclus de l'épreuve.